

Créer, reprendre ou transmettre une entreprise

Idée

Projet

Lancement

Installation

Tous secteurs
d'entreprises

Pour les dirigeants
d'entreprise ayant repris une
entreprise depuis 3 ans

3 400 €
Non soumis
à TVA

Prise en main de l'entreprise

*Ce qu'en pensent
nos clients...*



Vous vous êtes lancé dans une reprise d'entreprise il y a quelques années. Vous souhaitez être accompagné pour faire le point sur votre parcours, sur les développements possibles de votre entreprise.

La CCI vous apporte, sur une période concentrée, le soutien nécessaire à la prise de décisions stratégiques et pour développer vos qualités de leader.

■ Descriptif :

La CCI vous propose une formation « Prise en main de l'entreprise », d'une durée de 7 jours répartis sur 6 mois :

- 5 jours de travail collectif (groupe constitué de 8 dirigeants maximum)
- 4 demi-journées d'accompagnement individuel par chef d'entreprise

Thèmes abordés :

- Connaissance de soi et efficacité personnelle du manager
- Etre un manager-coach au quotidien
- Gérer la complexité de la communication
- Structurer la gestion des ressources humaines
- Conduire le changement et favoriser la cohésion d'équipe

Les demi-journées de face à face permettent de transposer à votre contexte, les acquis en travail collectif.

■ Informations pratiques :

Formation éligible au plan de formation.
Cette formation se déroule sur Orléans.

« Lors de cette formation proposée par la CCI, les échanges entre les stagiaires et les formateurs m'ont été très bénéfiques. Reprendre une entreprise demande d'éviter certaines erreurs stratégiques ou décisionnelles. Les différents sujets abordés m'ont permis une reprise avec plus de sérénité. »

Colette PARIS - 02 38 77 85 94
colette.paris@loiret.cci.fr